

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 Avril 2023 à 20 H 30

Le onze Avril deux mille vingt trois, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 04 avril 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Cinq dont quatre pouvoirs) :

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE donne pouvoir à Mme Marine MATA

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

4 - Délibération n° 2032.014 : Subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'activité de plusieurs associations présentes sur le territoire de Sainte-Colombe, et intervenant dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs et sociaux, présente un intérêt certain pour l'animation du territoire communal et la préservation du lien social entre ses habitants,

Considérant l'opportunité d'aider ces associations, dont l'action est largement basée sur le bénévolat, dans la poursuite de leur objet, en leur apportant une aide financière communale proportionnée à leurs besoins et à leurs projets,

Vu le tableau ci-annexé, mentionnant le montant de subventions communales qu'il est proposé de verser à chaque association,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.
- **DIT** qu'une ligne de ... est mise en place afin de répondre à des demandes exceptionnelles de subventions pour des manifestations à caractère d'intérêt général ex : croix rouge, restos du cœur, ..

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 12 avril 2023

**Le Maire,
Marc DELEIGUE**

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :